

551

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 551 24 juin 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

La grande peur du double non

Les Suisses hésitent moins que jamais à exercer leur droit d'initiative. La récolte de signatures se poursuit pour onze initiatives populaires fédérales, dont six ont été annoncées ces dernières semaines. En outre, dix initiatives sont pendantes; quatre d'entre elles ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les droits politiques; cela signifie que, sauf prolongation d'une année au plus par une décision des Chambres fédérales, ces initiatives doivent être traitées dans un délai de trois ans à compter de leur dépôt.

Pour trois de ces quatre initiatives, le délai, d'ailleurs prolongé dans un cas, expire dans les mois à venir. Si les Chambres ne parviennent pas à se décider d'ici là, les trois initiatives en cause devraient être soumises telles quelles au vote du peuple et des cantons, sans préavis ni contre-proposition de Berne.

Du coup, les contre-projets de droit et de fait sortent de toutes parts, des « messages » bien sûr, mais aussi des esprits de juristes inventifs et des séances de commissions parlementaires. Le paysage ne s'en trouve pas simplifié, ni le fonctionnement de la démocratie directe rendu plus transparent. En fait, admirablement servies par les considérations juridiques les plus respectables, la tactique et la spéculation tiennent lieu de méthode d'examen des initiatives populaires.

On a pu l'observer au cours de la récente session des Chambres fédérales, qui a vu le Conseil national contribuer à l'examen des trois initiatives populaires les plus urgentes selon le calendrier, soit: l'initiative pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers « Etre solidaires » (expiration du délai: 19.10.1980), l'initiative pour l'égalité des

droits entre hommes et femmes (14.12.1979, plus une année de prolongation), et l'initiative pour les droits des consommateurs (22.12.1980).

Dans les trois cas, on a la même situation: pas de majorité politique pour le texte de l'initiative, qui irait donc toujours « trop loin ». Mais on a aussi la même obsession: éviter le piège du double « non » en votation populaire, par égard pour le « principe » de l'initiative et pour sa « mise en œuvre » au sens du contre-projet fédéral, — qu'il soit du niveau constitutionnel ou légal.

Il y a en revanche des différences en matière de tactique utilisée pour écarter l'initiative en sauvant le contre-projet, et conjurer ainsi le spectre du double « non ». Dans le cas d'« Etre solidaires », on laisse l'initiative s'enfoncer seule dans le marais d'une consultation qui risque fort d'être mal préparée vu la soudaineté de la décision prise par une commission du Conseil national. D'ici là, on suspend les travaux de préparation du contre-projet de fait, à savoir de la loi sur les étrangers, sur la rédaction finale de laquelle l'initiative ne pourrait dès lors plus peser.

Dans les deux autres cas, concernant l'égalité juridique hommes-femmes et les droits des consommateurs, la spéculation est différente: il faut tout faire, y compris certaines concessions substantielles, pour offrir au comité d'initiative l'occasion de battre en retraite dignement!

Le marchandage se fait au grand jour: les femmes qui ont lancé l'initiative pour l'égalité des droits ont passé pour la plupart avec armes et convictions du côté du contre-projet, au service duquel s'est mis promptement — et prématurément — un comité « In » et une association du même nom; du coup, les socialistes et l'extrême-gauche se sont retrouvés seuls pour défendre le texte de l'initiative et l'idée de fixer un délai au législateur pour s'exécuter.

SUITE ET FIN AU VERSO

La grande peur du double non

Du côté de l'initiative pour les droits des consommateurs, les choses sont encore plus claires: six des huit membres du comité d'initiative, tous anciens rédacteurs de la défunte «Tat», ont signé une lettre attestant leur détermination: ils retireront l'initiative si le texte qui lui est opposé correspond à la proposition faite par la Commission du Conseil national et adoptée par la Chambre du peuple en septembre de l'an dernier. Quant au Conseil fédéral, il se rallie dans ces conditions à ladite proposition et abandonne son propre contre-projet, d'ailleurs timide et mal ficelé.

Voilà ce qu'on appelle de la politique en plein jour! Mais la solidité des échafaudages construits pour les droits des femmes et des consommateurs doit encore subir une épreuve redoutable: l'examen quant au fond par le Conseil des Etats. Les propositions faites au National par MM. Koller (PDC Appenzell) et Cavadini (libéral NE) trouve-

ront des porte-parole à la Chambre des cantons, et rallieront au moins une forte minorité. Les séances de commission fixeront un peu les idées dès le mois d'août à cet égard.

De manière générale, on s'empêtré plus que jamais: le mode de traitement des initiatives populaires resté tout à fait insatisfaisant. C'est d'ailleurs bien l'avis de la Commission du Conseil national qui a examiné l'initiative parlementaire Muheim sur la procédure de vote en matière d'initiatives populaires. La commission a proposé un système compliqué pour éviter le double «non», que M. Muheim voulait aussi prévenir par une procédure plus simple, favorisant indéniablement l'initiative en cas de double «oui».

Le problème n'est toujours pas réglé sur le plan fédéral, alors que les cantons ont su trouver des solutions — hormis les cantons à Landsgemeinde où la question est sans objet. Répétons-le: il faudra en venir sur le plan fédéral à un système du type Bâle-Campagne ou Uri (avec votation éventuelle conditionnelle) ou Vaud (avec double votation sur l'idée même du changement et, le cas échéant, sur la voie à suivre). Mais comment voulez-vous que Berne trouve une idée à Lausanne?

COPAINS

La bonne mine (d'or) d'Eli Pinkas

Un symbole? En tout cas un raccourci tentant: au Mont-sur-Lausanne, La Gentilhommière, cette propriété de l'industriel et financier Eli Pinkas qui vient de disparaître en laissant derrière lui un «trou» de près de 200 millions, La Gentilhommière donc est entourée d'une barrière d'une facture fastueuse dont le coût, selon des amateurs, a dû approcher celui du bâtiment lui-même. Toute l'histoire d'Eli Pinkas: un faste, une prospérité étalée en long et en large, un sens manifeste de

la mise en scène, une assurance qui, on l'admet faute d'explication plus probante, ont suffi à séduire tout un monde de la banque et de la finance suisse romande (Genève en particulier), voire suisse (Zurich).

Une fois de plus l'habit a fait le moine — même si l'allusion à des vœux de pauvreté est spécialement malvenue ici.

Aujourd'hui encore, alors que les créanciers se poussent au portillon et que le total des millions dus croît en conséquence, c'est la stupéfaction chez les dupés: de si solides références, une surface sociale si impressionnante, une élégance si rare... De fait, l'homme a soigné le détail jusqu'à sa sortie: ce double suicide, lui au Mont, sa femme (aver-

tie par lettre) dans leur luxueuse résidence de la Croisette à Cannes, a de quoi faire pleurer dans les chaumières.

A chaque déconfiture qui met à jour la fragilité de certaines «relations d'affaires», on s'interroge: jusqu'à quel point le sérieux bancaire, cette fameuse aura de respectabilité dont est paré, naturellement semble-t-il, le moindre représentant de la petite «élite» des hommes habitués aux «responsabilités», jusqu'à quel point ces signes extérieurs de l'honorabilité recouvrent-ils un réseau d'improvisations, de légèretés, de coups de confiance dans le bleu — tenez, mon cher Eli, vous permettez que je vous appelle Eli, voici ce million et demi que vous me demandez; encore ces affaires avec l'armée allemande? allez, gardez ces documents; les affaires sont les affaires¹. Le tout, cela va sans dire, sur toile de fonds de «provisions» toutes plus motivées les unes que les autres, de précautions et de «réserves» multipliées jusqu'à l'extrême limite légale.

Et le chic, c'est que lorsque crèvent ces bulles de savon financières, on entend du côté des banques des discours justifiant les «commissions» prélevées systématiquement sur les opérations auxquelles elles sont mêlées plus ou moins activement: diable, il faut bien prévenir les risques... avec les aventuriers qui courent les rues!

Bref, on s'interroge sur le Janus bancaire et industriel. Car quels étaient les atouts, pour ce que l'on sait, de feu Pinkas, hors une virtuosité et un charme personnels dont ses victimes ont d'ailleurs davantage aujourd'hui à exagérer l'importance?

UNE BELLE CARTE DE VISITE

C'est, semble-t-il, la Banque Vaudoise de Crédit qui lui mit, au début des années soixante, le pied à l'étrier dans les cercles financiers et industriels adéquats. De client de cet établissement, il était devenu membre du conseil d'administration (bien-tôt spécialisé dans les demandes de crédits!); un siège valant son pesant de recommandations, à

l'étranger bien sûr, mais aussi en Suisse romande, quand il permet de côtoyer, parmi d'autres, des personnalités aussi honorablement connues et réputées pour leur sérieux que l'avocat Maurice Rochat (président du conseil d'administration de la BVC), lui-même administrateur de multiples sociétés de poids (notamment les Verreries de St. Prex, la «Vaudoise» Assurances, Zschokke Holding à Genève, la Compagnie vaudoise d'électricité), député radical porté à la présidence du Grand Conseil. Bref, une carte de visite facilitant pour le moins les premiers contacts, surtout lorsque son détenteur peut s'autoriser par ailleurs d'une belle réussite d'entrepreneur: la société d'Eli Pinkas, la Socsil à Ecublens, qui se portait caution solidaire pour tous les contrats conclus, est une magnifique affaire, moins de quarante salariés très spécialisés (automatisation poussée) pour un chiffre d'affaires de 6 à 8 millions par an et un bénéfice probable se montant au bas mot au tiers de cette somme, des perspectives d'avenir très sûres avec l'assurance d'un quasi-monopole de la fourniture en Suisse de gaz anesthésiant médical.

LE DÉFILÉ DES PRÊTEURS

Eli Pinkas industriel, Eli Pinkas administrateur de banque, Eli Pinkas promoteur d'un gigantesque projet touristique sur les hauteurs de Villars (décidément, ces entreprises-là attirent les capitaux en déroute: voyez le complexe d'Aminona, bâti en Valais par le banquier privé genevois Leclerc): quel banquier allait-il refuser ses faveurs à un tel «bat-tant», et si bien «introduit»? Ils furent peu, en réalité, à faire la fine bouche, puisqu'ils se retrouvent ces jours-ci pas moins de vingt à réclamer des millions empruntés au fil d'une carrière d'escroc au long cours! Inimaginable défilé de prêteurs faisant profession de s'ignorer les uns les autres. Et encore doit-on admettre que des banques flouées ont certainement renoncé à s'annoncer et à faire la queue avec leurs collègues, calculant que les dividendes d'une discrétion prudente seraient de meilleur rapport qu'une part des montants éventuelle-

ment récupérés, avec le désavantage d'apparaître en pleine lumière dans la vulnérabilité du truandé. A ce stade-là du dénouement, de nouvelles questions.

— Une banque, quelques banques, soit. Mais plus d'une vingtaine de banques piégées! A la clef, c'est sûr, un escroc d'une incontestable agilité intellectuelle: des dizaines de fois le même couplet, des manœuvres se développant sur des années, sans qu'un recoupement majeur vienne compromettre l'édifice. Mais à la clef aussi, une complaisance

Un point de repère intéressant. Ces quelques lignes extraites de la coûteuse page de publicité bancaire «L'UBS informe», insérée ces jours-ci dans les quotidiens habituels, sous le titre «Crédit aux petites et moyennes entreprises»: «(...) Toutes les banques suisses recherchent la clientèle des PME et s'efforcent de mettre à leur disposition des crédits à court terme, mais aussi à long terme. Le financement au moyen de fonds de tiers a toutefois ses limites. Le risque lié à l'exploitation d'une entreprise devrait si possible être intégralement couvert par les fonds propres, à savoir le capital social et les réserves alimentées par les bénéfices non distribués. Une base solide de fonds propres est indispensable pour qu'une entreprise puisse recourir à des fonds de tiers et obtenir des crédits.»

bancaire proportionnelle aux préjugés favorables accordés au demandeur: on est loin des précautions qui justifient le sérieux bancaire traditionnel; on est loin aussi du tam-tam bancaire qui suit le petit emprunteur qui fait la tournée des fondés de pouvoir dans une région (la méfiance organisée existe, même si les banques ont toujours nié l'existence d'une liste noire). A la clef enfin, sur la distance, ce fameux engrenage qui veut qu'on prête d'autant plus lourd la deuxième ou la troisième fois dans l'espoir de ne pas perdre sa mise de départ.

— Et même si la «stature» d'Eli Pinkas dissuadait

de «chercher la petite bête»: ces prêts «offerts» à des taux de plus en plus hauts (on parle de 10% tous les trois mois pour finir), n'était-ce pas de l'argent très facilement gagné? Ces emprunts couvrant la totalité du chiffre d'affaires de Socsil, n'était-ce pas énorme?

— Toute la construction financière reposait, semble-t-il, sur la santé de l'entreprise d'Ecublens... mais à travers quelle loupe curieuse ont été examinés les bilans de Socsil, systématiquement gonflés, on le sait déjà, pour «couvrir» une cascade d'emprunts de plus en plus considérables? La réponse à ces questions n'est pas d'un intérêt seulement académique, il y va des relations des banques avec leurs clients de tous les jours. Où il faudra remettre la banque au milieu du village.

En définitive, il est probable que le plus inquiétant dans cette affaire, ce ne soit pas le passé des truquages et des connivences, mais bien le présent et l'avenir immédiat.

Placées devant leurs responsabilités par un «curateur» nommé pour parer au plus pressé et veiller en particulier aux intérêts de cette fameuse Socsil, manipulée par Pinkas mais restée saine en elle-même, les banques ont, en une seule décision, justifié en quelque sorte tous les soupçons qui pèsent sur elles. En refusant de former un «pool» pour avancer les Fr. 500 000.— indispensables pour poursuivre l'exploitation de l'usine jusqu'à fin août, elles se sont enfermées dans le système d'appréciation élitaire qui est à l'origine de leurs pertes: des millions à Pinkas agitant avec grâce de faux bilans, de fausses commandes et de fausses recommandations; pas un sou au curateur, spécialiste au-dessus de tout soupçon, proposant sur pièces des budgets pour assurer la survie d'une entreprise et conforter les salariés. On aura déjà oublié le roman de Pinkas, que restera encore cette réalité-là, sordide.

¹ Sur base de fausses factures, selon «24 Heures», un dernier prêt de Fr. 500 000.— a été accordé à Eli Pinkas en mai dernier contre un faux adressé à l'armée allemande; les derniers contrats avec cet acheteur dataient de sept ou huit ans.

Vers le nouveau coopératif

A l'heure du bilan des dernières élections Migros, deux sons de cloche, manifestement discordants et pourtant tout deux optimistes. On se félicite, dans les rangs de M-Officiel, du plébiscite des managers et des responsables par les coopérateurs. On se félicite aussi, à M-Renouveau, mais d'avoir provoqué l'intérêt de ces mêmes coopérateurs pour des élections qui, sans l'existence de contradicteurs persévérants, auraient passé comme une lettre à la poste.

Il est certain que le verdict majoritaire creuse l'écart, si besoin est, entre vainqueurs et vaincus. Sur ce plan-là, les urnes de la Migros auront fait la part très belle à Pierre Arnold qui après avoir au long des semaines dit sur tous les tons que M-Renouveau n'apportait rien d'autres que de vieilles idées des dirigeants de la Migros, a eu la sagesse de conclure que «la critique avait été entendue».

La campagne aura d'abord été l'occasion de prendre la parole: pour M-Renouveau, malgré des difficultés de tous ordres, financières et réglementaires; pour les tenants du «statu quo», dans un déploiement de forces (en sus de la presse M) publicitaire qui, dans l'addition impressionnante des moyens mis en œuvre, aura été la révélation d'un visage du géant commercial qu'on ne connaissait que peu, légèrement inquiet peut-être, et dès lors forçant sur les affirmations catégoriques, en tout cas farouchement lancé sur ses rails.

L'affrontement aura également permis de mettre en lumière le poids de Migros sur la vie helvétique. Ce débat n'est pas clos, loin de là. Il est même certain qu'il rebondira sans trêve pendant cette décennie, aux chapitres les plus divers de notre organisation économique et sociale.

A cet égard, face au martèlement satisfait des slogans de la Migros officielle, l'argumentation de M-Renouveau n'avait pas l'avantage de la simplicité: de consommateur (même avisé) à coopérateur au

plein sens du terme, il y a un pas délicat à aborder dans la polémique d'une élection. C'est pourtant bien ce coup de projecteur sur les traits principaux de la démocratie économique dans la pratique de tous les jours qui nous paraît l'acquis le plus intéressant du débat engagé, bien au-delà de Migros, dans l'opinion.

Pleins feux sur la formule de la coopérative et sur son évolution actuelle! La contestation de M-Renouveau n'est pas isolée, loin de là. Voyez par exemple la réaction de ces habitants d'un quartier de Winterthour qui apprennent il y a quelques semaines que leur Coop va disparaître, sacrifiée

PRESSION

La morale du Crédit Suisse

«Assainir les finances fédérales aux dépens des clients des banques?». C'est sous ce titre que le Crédit Suisse aborde dans son dernier bulletin (mai/juin 1980) le débat sur l'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Interviewé, avec la politesse qui s'impose quand on s'adresse à un membre de la Direction générale de la banque propriétaire de la publication: M. Hugo von der Crone. Celui-ci, en guise de conclusion, ne peut s'empêcher, sacrifiant à la douce habitude prise par les dirigeants du monde bancaire, de faire la morale au Conseil fédéral. Nous citons:

«Etant donné les réactions enregistrées jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a apparemment pas pu s'empêcher tout à fait de reconnaître que pour des raisons purement politiques, voire opportunistes, il n'est pas judicieux d'instaurer des impôts qui ne donneraient pas à terme les résultats espérés. Il s'est malheureusement arrêté à mi-chemin. La lutte pour la concurrence entre les diverses places financières internationales est aujourd'hui devenue extrêmement vive. Nos concurrents seraient trop contents que les clients étrangers des banques suis-

sur l'autel de la rentabilité d'un centre d'achat Coop ouvert en pleine ville. Pour eux, la création de ce centre d'achat géant n'offre pas assez d'avantages pour compenser la fermeture d'un magasin qui leur offrait sur place ce dont ils avaient besoin. Tractation avec Coop et appel aux habitants: on décide d'ouvrir une coopérative dans les locaux abandonnés dès fin octobre; on négocie un loyer et on compte avec un capital de départ de Fr. 40 000.—; lors d'une assemblée d'information, on trouve aussitôt soixante personnes d'accord pour acheter des parts de Fr. 50.— et de Fr. 100.—. La réplique aux «études de marché» et autres contingences de l'expansion est en place.

ses, éprouvant une fois de plus un sentiment d'insécurité à la suite des mesures de nos autorités, nous tournent définitivement le dos. Le fondement essentiel de nos relations avec la clientèle étrangère est la confiance qu'elle place dans nos établissements bancaires et dans notre pays. Des impôts frappant les clients des banques ne seraient pas faits pour renforcer cette confiance. Il faut par conséquent les rejeter.»

Question relations de confiance avec les clients étrangers, au Crédit Suisse, on doit s'y connaître en effet! La Texon et Chiasso, connais pas!

Question décisions «opportunistes», M. Von der Crone parle certainement en expert. Hausse des intérêts hypothécaires, décidée unilatéralement par les grandes banques, connais pas!

A SUIVRE

Vous ignoriez peut-être l'existence du conseiller national Georges Nef (SG) jusqu'à l'affaire que l'on sait (révélation au «Blick»). Ses électeurs, eux en tout cas, semblaient l'apprécier puisque aussi bien en 1975 qu'en 1979 il avait été élu en tête des candidats du parti radical, précédant même de plusieurs milliers de voix les deux autres élus.

La guerre des semences a déjà commencé

Dans quelques décennies, un siècle au plus, le curieux qui lira la presse d'aujourd'hui conclura que le pétrole était alors aussi important que l'oxygène pour la survie de nos sociétés.

Quand on parle de matières stratégiques on pense à l'or noir, à l'or jaune et à quelques métaux nécessaires aux technologies de pointe; depuis peu, on inclut également les céréales dans cette catégorie: l'Union soviétique en sait quelque chose...

Or sous peu, nous pourrions nous rendre compte que notre survie dépend d'une matière beaucoup moins prestigieuse et pourtant bien plus essentielle: les semences.

TRENTE VÉGÉTAUX POUR SE NOURRIR

L'alimentation de l'humanité provient à 95% de trente végétaux dont huit seulement fournissent les trois quarts de l'énergie nécessaire au corps humain. Le fait est récent; dans la préhistoire, l'homme utilisait pour se nourrir plus de 1500 espèces de végétaux sauvages et les cultures traditionnelles produisaient 500 sortes principales de légumes. L'histoire de l'agriculture moderne est en partie l'histoire de la réduction des variétés végétales: de plus en plus d'hommes se nourrissent d'espèces de moins en moins nombreuses.

Et alors? Phénomène connu de rationalisation, de simplification, de standardisation! La chose n'est pas si simple.

Une espèce unique de végétal ne peut résister

longtemps aux maladies; le paysan traditionnel le savait bien qui semait dans son champ plusieurs sortes d'une même plante, de manière à assurer une récolte minimum, quelles que soient les circonstances — sécheresse, inondation, maladies. Aujourd'hui, on a remplacé la diversité des souches par l'hybridation — le croisement; mais il faut continuellement améliorer les semences pour qu'elles résistent aux épidémies.

UNE DIZAINE DE RÉGIONS CLEFS

Et c'est là qu'intervient la diversité d'une espèce: pour renforcer la résistance d'une souche, il faut puiser dans le capital génétique de cette espèce. Or ce capital n'est pas illimité; il est même localisé géographiquement et en voie d'épuisement.

La quasi-totalité de ce que nous mangeons provient génétiquement d'une dizaine de régions qui, à l'exception du bassin¹ méditerranéen, sont toutes situées dans le tiers-monde.

Quelques exemples: le concombre est amélioré par des souches de Corée, de Birmanie et des Indes; le haricot américain a été renforcé par apport mexicain, syrien, turc et chilien; l'épinard a résisté aux épidémies grâce aux souches iraniennes et chinoises notamment; le sorgho trouve son salut grâce à l'Éthiopie; le virus de la canne à sucre a été vaincu grâce à l'introduction d'une souche sauvage de Java. Et la liste est longue des moyens de défense de nos récoltes occidentales en provenance de ces quelques régions génétiquement favorisées — les centres Vavilov.

Tout est donc pour le mieux. Nos récoltes à hauts rendements sont assurées par prélèvement dans ces régions riches...

Le problème est que ces régions s'appauvrissent, non pas à cause des prélèvements mais parce que la culture des espèces «originaires»

est peu à peu abandonnée. Les experts parlent d'érosion génétique. Le phénomène est favorisé par l'introduction d'espèces à haut rendement, plus faciles à soigner, mais aussi par l'absence de choix sur le marché des semences. Nous l'avons vu, l'uniformité génétique dans la production végétale constitue un risque élevé de destruction des récoltes; si cette uniformité s'étend maintenant aux régions riches génétiquement, les centres Vavilov, ce sont les moyens de combattre les maladies des végétaux qui disparaissent. Dans les pays du tiers-monde, ce sont avant tout les plantations industrielles qui sont touchées par les épidémies, là où on a sélectionné des souches à croissance rapide et à haut rendement. Ainsi en Zambie, 20% de la récolte de maïs ont été détruits par un virus, alors que les variétés traditionnelles utilisées par les villageois n'ont pas été touchées.

L'ENJEU DE L'AN 2000

Si plusieurs dizaines de sortes de végétaux ont d'ores et déjà disparu de manière définitive, si certains experts prévoient la perte d'un sixième de toutes les espèces végétales jusqu'à la fin du siècle, il ne faut pas en déduire que l'humanité est au seuil de la catastrophe écologique. Ce qui est certain pourtant, c'est que le contrôle des semences est devenu un enjeu gigantesque et ouvre la porte au contrôle du système alimentaire mondial.

Nous verrons la semaine prochaine qui contrôle ce marché et quels intérêts sont en jeu dans cette guerre feutrée qui met en jeu l'avenir alimentaire de la planète.

¹ Les informations contenues dans cet article sont tirées d'un ouvrage canadien paru en 1979 sous le titre: «Les semences de la terre, ressource publique ou privée?» édité par une association pour le développement.

Lausanne décide du sort de la moitié de son territoire

Le débat engagé dans le précédent numéro de DP à propos de l'installation d'un centre de recherches de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc a pour nous une importance particulière: il y va d'une certaine conception de l'aménagement du territoire, bien sûr, et de sa traduction sur le terrain sous le contrôle de la population concernée; mais dans le cas précis, c'est aussi, dans le canton de Vaud, la place de Lausanne qui est en jeu, en discussion. On imagine, sur un problème aussi controversé et complexe, que l'analyse qui vous a été proposée il y a une semaine ne fait pas l'unanimité dans la rédaction. Voici un point de vue discordant qui devrait vous permettre de mieux discerner les intérêts en présence (Réd.).

S'il adopte le volumineux préavis N° 124 (197 pages et quelques annexes!), le Conseil communal de Lausanne décidera du sort de la moitié du territoire de la commune, soit quelque 2500 hectares. Lausanne sera ainsi la première commune vaudoise urbaine à faire entrer dans les faits la loi votée par le Grand Conseil en septembre 1976.

La Municipalité, emmenée par le directeur (socialiste) des Travaux, propose de créer d'importantes zones agricoles, à Vernand, à la Blécherette, à Montblesson, à Vers-chez-les-Blanc, dans les clairières des bois du Jorat.

De grandes surfaces, classées en zones intermédiaires, seront frappées d'une interdiction de bâtir pour dix ans, à moins que le Conseil communal n'en décide autrement en adoptant un plan d'extension partiel. A plus ou moins long terme, certaines de ces zones deviendront des zones agricoles, d'autres seront destinées à de l'habitation

collective ou individuelle. Dans l'immédiat, la superbe campagne de Rovéréaz, actuellement classée en zone périphérique (permettant la construction de bâtiments de quatre niveaux, d'une surface de 25 sur 16 mètres, à des intervalles de 12 mètres l'un de l'autre) est protégée, et cela pour de nombreuses années, étant «colloquée» en zone «intermédiaire».

Lausanne prévoit enfin d'affecter certaines parties de son territoire à la construction de villas. En 1979, seules 11 villas ont été mises à l'enquête sur l'ensemble de la commune! Il y en a eu, à titre de comparaison, 73 au Mont, 36 à Epalinges, 20 à Froideville, 17 à Jouxens, 12 à Cugy, etc., au total plus de 200 dans les communes limitrophes! Malgré la stagnation démographique, ce secteur est donc en forte expansion. Lausanne doit créer des zones de villas si elle veut conserver des citoyens (et des contribuables!) qui, à défaut de terrains lausannois, vont construire leur maison dans des communes moins soucieuses de préserver de vastes espaces non bâtis.

Parmi ces 2500 hectares, la Municipalité propose d'en consacrer 13 (ou plus exactement une partie de ces 13) à la construction d'un centre de recherche pour l'alimentation. Victoire de Lausanne au détriment de la «décentralisation concentrée», concluait DP N° 550. Si le jugement est catégorique, l'analyse paraît bien sommaire.

Si certaines communes ont cherché à attirer le Centre de recherche Nestlé sur leur territoire, la multinationale helvétique reste seule maîtresse de ses décisions. Elle a choisi (volonté de développer la recherche en Suisse, proximité d'une université et de l'EPFL, équidistance entre l'usine pilote d'Orbe, qui sera maintenue, et la Tour-de-Peilz): ce sera Lausanne... ou l'étranger (l'Angleterre peut-être). On peut certes déplorer l'impuissance des pouvoirs publics et des citoyens en matière économique — et DP l'a fait à plus d'une reprise — mais il faut admettre qu'empêcher l'implantation de Nestlé à Lausanne ne contribuera en rien à enrichir l'arrière-pays!

Au Grand Conseil vaudois, celui qui joue sur le

réflexe anti-Lausanne est sûr du succès, si mauvaise que soit la cause qu'il défend. Il est regrettable que DP en arrive lui aussi à dénoncer un soi-disant hégémonisme lausannois, qui ne repose sur aucune réalité.

En dix ans, la ville de Lausanne a perdu, à côté de 7500 habitants, 9000 emplois, dont beaucoup se sont déplacés dans les zones industrielles des communes périphériques. Les 400 emplois offerts par Nestlé seront donc les bienvenus, même si, au départ, il s'agit en partie de postes de travail déplacés de la Tour-de-Peilz.

On peut ironiser sur le fait que Lausanne a «succombé à l'attrait fiscal». Le demi-million d'impôts annuels — selon une estimation prudente, qui ne tient pas compte de l'éventuelle arrivée de nouveaux contribuables sur sol lausannois — n'est pas à négliger vu la situation financière de la commune, qui n'a d'ailleurs consenti aucun rabais

POINT DE VUE

Dieu, à travers les pâturages

— ... *Ecoute enfin quoi, c'est pas croyable, ton Evangile, c'est bien la bonne nouvelle, c'est bien une parole divine, non? Alors comment tu expliques qu'à partir de cette parole divine on se soit cassé la gueule pendant des siècles...? C'est divin, supérieur à tout, hein, et c'est pas foutu de faire l'unanimité. Il y a quelque chose qui ne colle pas, mon vieux... Tiens, tu supportes, toi, qu'il y ait des partis qui se prétendent démocrates-chrétiens et qui votent les crédits militaires, c'est le scandale, non, c'est complètement dingue, non?*

— ... Pour ce qui est de l'Evangile, d'accord, c'est pas clair... d'ailleurs, tu sais, je suis en train de me rapprocher de plus en plus du judaïsme...

— ... *Ben mon vieux, mais tu es pasteur!*

pour «séduire» Nestlé. De plus, l'infrastructure, payée par les contribuables lausannois (les tuyaux pour l'évacuation des eaux usées, par exemple) existe depuis plusieurs années: il est temps qu'elle puisse être normalement amortie. Relevons que le canton, de son côté, a consenti d'importants travaux routiers (passage dénivelé sur la route de Berne) en fonction de la future installation de Nestlé.

Les bâtiments de ce vaste centre de recherche verront leur hauteur strictement limitée et respecteront au mieux le site; une série de photomontages prises de points de vue variés et la pose de balises en donnent l'assurance.

Les conséquences de la disparition de terres agricoles qui, par leur altitude et leur orientation, ne sont pas du meilleur rendement, seront minimales.

Remarquons que Lausanne fait largement sa part dans la création de zones agricoles, alors que l'Etat

semble admettre que certaines communes de la périphérie — Epalinges par exemple — se couvrent entièrement de villas et de locatifs, sans leur imposer la moindre zone agricole! Ces communes, qui regorgent de contribuables fortunés, n'assumant aucune des charges de la capitale, peuvent offrir des taux d'imposition défiant toute concurrence!

Un mot encore de l'affirmation selon laquelle l'implantation de Nestlé se ferait contre le gré de la population de la région. Les habitants ont été largement informés. La Société de développement de Lausanne-Jorat, qui les représente, a formulé des remarques, mais sans s'opposer au projet de centre de recherche. Trois conseillers communaux habitent cette région; deux sont membres de la commission du Conseil communal qui examine le préavis. De nombreux propriétaires ont, il est vrai, fait opposition, collectivement et individuellement.

Certains d'entre eux paraissent décidés à lancer un référendum contre l'implantation de Nestlé: il est donc possible que les citoyens lausannois doivent trancher en dernier ressort. Dira-t-on encore que «les dés sont pipés»?

Les quatre plans d'extension qui sont soumis au Conseil communal constituent l'acte politique le plus important de la présente législature. Ils permettent de maîtriser le développement de Lausanne, de réserver l'avenir en empêchant toute construction inopportune dans les zones intermédiaires, de créer de vastes zones agricoles, valables 25 ans. Pour ce qui est du cas particulier de l'implantation du Centre de recherche de Nestlé, les avantages l'emportent largement sur les inconvénients. Il reste à espérer que l'intérêt général l'emportera sur les intérêts particuliers, fussent-ils parés de couleurs à la mode.

Qu'est-ce qu'ils en disent, tes collègues? Tu vas avoir des emmerdes avec ton Synode, non?

— ... L'Eglise, bon, c'est la merde. Franchement, en tant que pasteur, je fais du service social, c'est à peu près tout. Et les autres pasteurs... Il y a tellement de types complètement bourrés de problèmes, tu ne peux pas te rendre compte...

— *Comment ça, quels problèmes, avec leurs nanas?*

— Non, tout. La plupart font leur théologie et c'est fini, ils ne creusent plus. Et comme les questions se posent toutes seules, c'est la panique. Les curés aussi — on se voit chaque semaine, pour un colloque régional. Je n'y vais plus qu'une fois sur deux tellement c'est démo-ralisant...

— *Quoi, ils perdent la foi, c'est ça?*

— Non, mais ça flotte, c'est un peu la crise en permanence, ça dérape. Honnêtement, il y a une proportion terrible de gars qui ont de gros

problèmes psychologiques et l'Uni, la théologie n'a rien arrangé...

— *Attends, on passe le mur, là, tu as vu comme c'est en train d'être recolonisé par les petits sapins, là, marrant... Dans cinquante ans, c'est une forêt...*

Bon, mais elles ne se rendent pas compte de tout ça, vos autorités, le Synode, les profs?

— L'Uni? Tu étudies des textes, tu n'apprends pas à vivre, tu fais de l'histoire *etcetera*, mais quand tu es dans une paroisse tu n'en a rien à foutre des nouvelles tendances de la théologie! Tu dois te débrouiller avec ce que les gens attendent de toi. Les gens se font de toi une image et si tu ne corresponds pas à cette image, plus ou moins, c'est foutu...

— *Comment, quelle image? L'assistant social?*

— Oui et non. Plus que ça. Il faut en même temps que tu les justifies et que tu restes le pasteur. Tiens, par exemple, à la fin, quand je fais les visites, je fais toujours une prière. Au début, je ne la faisais pas et des gens ont râlé, je l'ai

appris par un des Anciens...

— *Tu es en résidence surveillée, en somme...*

— C'est un peu ça. Pour vieill, ça jase. C'est pour ça que je me tire le lundi et le mercredi. Je descends à N***, sinon toute ta vie personnelle est bouffée.

— *Et tes rapports avec l'Eglise?*

— L'Eglise, je n'y crois plus, c'est juste une organisation. D'ailleurs les chrétiens... Quand je fais un sermon, il y a peut-être dix personnes qui voient où je veux en venir. Les autres, ils viennent au culte pour des raisons sociales. Le président de commune, par exemple, s'il ne venait plus il se ferait shooter aux élections...

— *On a la foi comme on a une villa, quoi...*

— Oui, c'est tuant. Les gens qui essayent de creuser, qui discutent, qui lisent, qui s'engagent, c'est 2 ou 3%, pas plus...

— *On redescend? on peut reprendre le chemin, là en dessous.*

— Ohh, il va de nouveau pleuvoir...

Gil Stauffer

Mort d'un professeur

Mort de Gilbert Guisan.

Cela faisait tout de même quarante-deux ans que je le connaissais... Je le revois entrer dans notre classe, à l'automne 1938: nous attendions «Grivel», que nous avions déjà «eu» en avant-dernière année et qui nous avait lu *Derborence*; nous attendions éventuellement «Ansermoz» ou «Dudan», le directeur.

Au lieu de quoi, un homme jeune et presque un jeune homme, *élégant* (je crois que c'est la première chose qui nous frappa), qui n'avait rien d'un «prof», mais je dirais: d'un homme parmi les hommes et qui nous traitait en homme, avec une extraordinaire *courtoisie* (c'est la seconde chose qui nous frappa), une extraordinaire politesse, s'adressant à nous dans un langage extraordinairement châtié, qui ne s'autorisait aucun laisser-aller; très «français» — car nous avions bientôt appris qu'il avait fait ses classes en France. Nous introduisant de plain-pied dans la littérature vivante en nous lisant... j'en cite trois, qui me sont restés je ne sais pourquoi: Marcel Arland, Henri Michaux, Patrice de la Tour du Pin...

Nous avons bientôt appris qu'il était l'auteur d'un livre, qui s'intitulait *Poésie et Collectivité* et qui lui avait valu le titre de docteur ès-lettres avec les félicitations du jury, ce dont nous étions très fiers et beaucoup plus fiers que lui! «Ce livre est un peu l'œuvre de chacun. Camarades anonymes, connaissances fugitives, amis, auquel d'entre vous ne doit-il pas d'être ce qu'il est?» Peu s'en fallait que nous nous sentions co-auteurs!

Et quand nous fûmes au gymnase — je crois bien que nous avons été sa seule classe de collégiens lausannois, puis sa seule classe de gymnasiens (j'entends: de garçons) — nous livrant au petit jeu qui consistait à le *citer* dans nos dissertations, sans mettre de guillemets ni de références, pour voir s'il corrigerait! Ou encore à le citer, en commençant

notre phrase par un: «Contrairement à ce qu'écrivait l'auteur de *Poésie et Collectivité*...» Il ne s'en offusquait pas, et peut-être était-ce là l'envers de cet autre art qu'il possédait: celui de ne jamais blesser, de ne jamais humilier — ça compte, quand on a dix-sept ans!

Était-il notre maître? Plutôt presque un frère aîné, que nous invitions à venir faire du tennis avec nous — ce qu'il refusait: «Profitez! Vous verrez, plus tard: on n'a plus le temps pour rien...»

C'était en 1940 ou 1941. Nous lisions avec lui *Andromaque* ou *Phèdre*; nous discussions de «l'amour!» «Vous verrez, Monsieur, lui disait H. (qui était ou qui se croyait dessalé), vous verrez quand vous serez amoureux!» Sans l'ombre d'un sourire. Et lui, qui était fiancé, le plus sérieusement du monde et nous traitant d'égal à égal, maintenant son point de vue!

Par la suite, il a pu paraître parfois un peu morose: «Non pas sombre, mais sourdement mélancolique,

comme s'il eût perdu un être cher ou renoncé après de longs efforts à retrouver un beau chemin dont il se souvenait.» (Wiechert).

Le fait qu'il y avait eu la guerre, et puis les espoirs déçus de l'après-guerre,.. qu'il avait sans doute mal supportés, ayant écrit ceci, à la dernière page de *Poésie et Collectivité*:

«Nul ne doit plus, ne peut plus se tenir en marge de la société; même pour l'artiste, il n'y a plus de coupe-file. Monelle, la petite ouvrière, le prend par la main et le conduit dans «la cité noire et pluvieuse», où l'attend une autre tâche: en plus de la création, l'éducation artistique. (...) Alors seront possible ces «Fêtes du Peuple» où l'œuvre et la foule se rejoignent et participent l'une de l'autre, où la poésie se fait prière.»

Hélas Monelle, comme on sait, travaille en usine, quand elle n'a pas disparu dans un quelconque camp de concentration.

J. C.

COURRIER

Cinéma et industrie

Tout à fait d'accord avec J. Cornuz pour stigmatiser la bêtise, autant culturelle que commerciale, du cinéma lausannois projetant «Le Roi et l'Oiseau». Mais ce qui m'a fait «tiquer», c'est l'introduction de l'article — un film pour les enfants — et l'ambiguïté du titre. Que «la distraction à l'heure industrielle» puisse s'appliquer à nombre de films, le cinéma étant une industrie et certains films n'ayant d'autre ambition que de distraire, d'accord. Que les exploitants du Romandie soient des marchands de distraction, encore d'accord. Mais assimiler «Le Roi et l'Oiseau» à une simple distraction et Grimault à un industriel, là non!

Quand on sait que ce film est l'aboutissement d'un projet commencé en 1947! Que Grimault, Prévert et leur équipe se sont désolidarisés d'une première version sortie en 1953 par les producteurs sous le titre «La Bergère et le Ramoneur» (titre du conte d'Andersen ayant servi d'argument). Que des

années plus tard, Grimault a pu racheter les négatifs et de là, à force de ténacité, de patience, de travail artisanal, a réorganisé, complété et terminé son film. Quand on sait cela et qu'on a vu ce chef d'œuvre, qui est aux films pour enfants ce que «Alice au pays des Merveilles» et «Le petit Prince» sont aux livres pour enfants, on ne peut être que surpris de la légèreté (de la distraction?) avec laquelle J. Cornuz cite ce film!

Roland Oppikofer

Réd. Loin de nous l'idée d'assimiler le film en question aux kilomètres de pellicules produits et finalement vendus dans les salles obscures dans l'unique espoir de faire tinter les tiroirs-caisses. Il reste que, dans le cas précis, l'exploitant n'a pas su (ou voulu) faire la différence, ce que J. Cornuz voulait souligner et que le titre — prêtant peut-être à confusion, il est vrai — illustre. Par ailleurs, sur le fond, notre correspondant s'appuie sur les critiques du «Canard enchaîné» et de Freddy Buache dans la «TLM» pour donner plus de force à sa démonstration: excellentes références!